

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Hôtel de Ville  
Place Jean Delvainquière  
BP 30109 – 59393  
Wattrelos Cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE LA Mairie de Wattrelos  
**APPLICATION DE L'ARTICLE 1** ID : 059-215906504-20250925-ARAG2025\_09\_27A-AR  
**GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**LOCATION DE VÉLOS-TAXIS POUR LES CIMETIÈRES  
PENDANT LA PÉRIODE DE LA TOUSSAINT**

**DÉCISION**

Nous, Maire de la Ville de Wattrelos,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de la Ville de Wattrelos ;

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès du public dans les Cimetières de la Ville de Wattrelos au moment de la Toussaint ;

**DÉCISIONS**

**ARTICLE 1 :** De louer quatre vélos-taxis avec pilotes auprès de la société HAPPY MOOV à Lille, pour la période du 31 octobre au 01 novembre 2025, moyennant le prix global de 4 171,20 euros T.T.C.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la Commune.

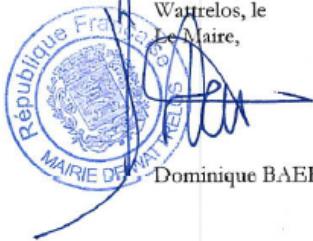
**La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n° 82-683 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 27 SEP. 2025

Le Maire,

Dominique BAERT



Fait à Wattrelos le 25 septembre 2025  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Dominique BAERT.